



# **POLITIQUE DE PEERING DE GABIX**

Janvier 2026

## 1. Objet de la politique de peering

La présente politique de peering définit les principes généraux encadrant l'échange de trafic entre les membres connectés au **Gabon Internet eXchange (GABIX)**.

Elle vise à garantir un environnement d'interconnexion :

- Neutre ;
- Équitable ;
- Transparent ;
- Conforme aux bonnes pratiques de l'écosystème Internet.

Cette politique n'a pas valeur de contrat.

## 2. Principe général

GABIX est un point d'échange Internet neutre permettant aux réseaux connectés d'échanger leur trafic localement par le biais d'une infrastructure commune.

Les relations de peering établies au sein de GABIX reposent sur le **principe du peering volontaire**, librement négocié entre les membres concernés.

## 3. Peering public

Le peering public s'effectue via l'infrastructure commune de GABIX.

Chaque membre est libre de :

- Établir ou non des sessions de peering avec les autres membres ;
- Accepter ou refuser des demandes de peering ;
- Définir sa propre politique de routage.

GABIX n'impose aucune obligation de peering entre ses membres.

## 4. Peering privé

Le peering privé correspond à l'établissement de connexions dédiées entre deux réseaux, sur la base d'accords bilatéraux.

Ces connexions sont réalisées sous la responsabilité exclusive des parties concernées, selon des modalités techniques et financières définies entre elles.

GABIX peut faciliter l'hébergement de ces connexions, sans intervenir dans les accords sous-jacents.

## 5. Responsabilités des membres

Chaque membre est responsable :

- De la configuration et de la sécurité de ses équipements ;
- Du respect des bonnes pratiques de routage (BGP) ;
- De l'exactitude des informations qu'il publie (notamment dans PeeringDB) ;
- De la conformité de son trafic avec les lois et règlements applicables.

GABIX n'intervient pas dans la gestion du trafic échangé entre les membres.

## 6. Absence de garantie et de SLA

GABIX fournit une infrastructure d'interconnexion mutualisée, sans garantie de trafic, de volume ou de performance spécifique.

Aucun accord de niveau de service (SLA) n'est implicitement accordé dans le cadre du peering au sein de GABIX.

## 7. Sécurité et bonnes pratiques

Les membres sont encouragés à appliquer les bonnes pratiques reconnues, notamment :

- Le filtrage des routes ;
- L'utilisation d'IRR et/ou de RPKI ;
- La limitation des annonces non autorisées.

GABIX se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour préserver la stabilité et la sécurité de l'infrastructure.

## 8. Évolution de la politique

La présente politique de peering peut être mise à jour afin de refléter :

- L'évolution de l'infrastructure ;
- Les besoins des membres ;
- Les bonnes pratiques de l'écosystème Internet.

Toute modification significative fera l'objet d'une communication appropriée.

## 9. Contact

Pour toute question relative à la politique de peering, les membres peuvent contacter l'équipe GABIX via les canaux officiels.